



Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement  
Direction de l'Hydraulique Rurale

# Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale

Édition 2011



## La conception du Guide : un cheminement collectif...

Le *Guide d'animation en hydraulique* est l'aboutissement d'un processus de capitalisation de l'expérience du projet Puits de la Paix. Il s'agit d'un processus itératif et dynamique basé sur la concertation des acteurs clés de mise en œuvre du projet, qui a duré plus de deux ans. Les principales étapes sont :

- L'élaboration d'une note méthodologique par Brigitte Thébaud, consultante du projet ;
- La rédaction d'une note de cadrage par Aboubacar Djimraou, superviseur du projet ;
- La mise en place d'un comité de revue documentaire qui a produit la première ossature du Guide ;
- La tenue d'un atelier à Mainé Soroa a ensuite amendé et validé l'ossature du Guide proposée par le comité ;
- Un premier atelier à Nguigmi a suggéré un sommaire détaillé du Guide et ses principales articulations (le haut, le corps et le bas du guide). Ce sommaire a ensuite été testé avec les communautés. Pour le besoin de l'expérience, le corps du guide est subdivisé en trois parties : « *En amont des travaux* », « *Pendant les travaux* » et en « *En aval des travaux* » du fonçage d'un point d'eau pastoral moderne ;
- Une première mission, effectuée par ARED, a permis son entrée dans le processus avec un plan de travail bien élaboré jusqu'à l'édition ;
- Une deuxième mission a validé le premier essai de la partie « Amont des travaux » du Guide, élaborée par l'équipe du projet après examen et test de validation avec les communautés ;
- Une troisième mission d'appui effectuée conjointement par ARED et IRAM a permis de valider définitivement la partie « Amont » et de faire une proposition pour les parties « Pendant » et « Aval des travaux » ;
- La réalisation d'un test avec les communautés par l'équipe du projet pour valider les parties « Pendant les travaux » et « Aval des travaux » ;

Une contribution significative a été apportée par :

- La Direction régionale en charge de l'Hydraulique de Diffa ;
- La signature du protocole de travail des acquis et résultats du projet Puits de la Paix en septembre 2010 ;
- Plusieurs missions des cadres centraux du Ministère de l'Eau et de l'Environnement du projet Puits de la Paix ;
- L'atelier national de capitalisation des acquis du Projet Puits de la Paix en décembre 2010 à Diffa ;
- L'atelier national de capitalisation des acquis techniques et législatifs de 2011 à Diffa ;
- L'atelier national sur la stratégie nationale en hydraulique pastorale en juin 2011 à Niamey.

# SOMMAIRE

<b>La recherche d'un accord social pour un puits de la paix</b> .....	07
<b>SESSION 1 : Faisons meilleure connaissance avec notre milieu</b> .....	09
<b>Séance 1 : L'historique du milieu</b> .....	10
<b>Séance 2 : L'inventaire des ressources du milieu</b> .....	12
<b>SESSION 2 : Réfléchissons sur notre futur puits</b> .....	14
<b>Séance 1 : Le bon puits</b> .....	15
<b>Séance 2 : Les usagers du futur puits</b> .....	16
<b>Séance 3 : Le contenu et le circuit de la demande</b> .....	20
<b>Séance 4 : Le statut foncier du site d'implantation</b> .....	22
<b>Séance 5 : Les types de puits</b> .....	24
<b>Séance 6 : Le mode de gestion du puits</b> .....	26
<b>Séance 7 : Le type de structure de gestion du puits</b> .....	28
<b>SESSION 3 : Examinons les éléments d'un accord social pour implanter notre puits</b> .....	30
<b>Séance 1 : La prévention des conflits autour du puits</b> .....	31
<b>Séance 2 : L'accord social</b> .....	34
<b>L'appropriation de l'ouvrage par les bénéficiaires</b> .....	37
<b>SESSION 4 : Examinons comment va se passer la construction de notre puits</b> .....	38
<b>Séance 1 : Le déroulement d'un chantier de construction de puits</b> .....	40
<b>Séance 2 : Les rôles et les responsabilités de chaque acteur</b> .....	42
<b>Séance 3 : Le comité de suivi du chantier</b> .....	44
<b>Une attitude responsable pour une exploitation durable</b> .....	47
<b>SESSION 5 : Examinons les meilleures façons d'exploiter l'eau et les pâturages et d'entretenir notre puits</b> .....	48
<b>Séance 1 : La gestion du puits au nom de tous les usagers</b> .....	50
<b>Séance 2 : L'entretien et la réparation du puits</b> .....	52
<b>Séance 3 : La recherche et le maintien de la paix autour du puits</b> .....	54

## Préface

La question des conditions d'approvisionnement en eau des populations et du bétail revêt une importance particulière dans les pays du Sahel en général et en particulier au Niger, notamment pour les communautés pastorales vivant de l'élevage transhumant ou nomade.

Les conditions dans lesquelles les pasteurs et leurs troupeaux accèdent à la ressource «EAU» restent en permanence un facteur déterminant de leur survie en ce sens que ces conditions combinent des risques naturels avec des risques d'origine humaine.

Depuis son accession à la souveraineté nationale, notre pays s'est résolument engagé à lutter contre la pauvreté et à œuvrer pour un développement socio-économique durable.

Dans cette optique, le Niger met en œuvre depuis janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui a été révisée en 2007 en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). Afin de mieux préciser les orientations en matière de développement rural, une Stratégie de Développement Rural (SDR) a été élaborée et adoptée en 2003. En tant que déclinaison sectorielle de la SDRP, la SDR s'inscrit dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en permettant de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 ». Plus spécifiquement, il s'agit de créer les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

La SDR comporte dix programmes structurants et quatre programmes sectoriels prioritaires. Mon département ministériel est impliqué dans la mise en œuvre du Programme 12 « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux » qui est l'un des quatre programmes sectoriels prioritaires, à travers l'hydraulique pastorale.

Malgré les efforts consentis au cours des 30 dernières années par les structures gouvernementales et non gouvernementales à travers les projets et programmes de développement mis en œuvre dans les zones pastorales, il résulte que la problématique de l'hydraulique pastorale reste encore d'actualité.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge de l'Hydraulique, avec l'appui de la Coopération Danoise à travers le Projet d'Appui au Secteur Eau Hygiène et Assainissement (PASEHA), a lancé en 2008, l'étude intitulée « État des lieux et proposition d'une stratégie nationale en matière d'Hydraulique pastorale au Niger ». La Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale validée en 2011, est un outil indispensable d'aide à la décision dans les échanges futurs avec les Partenaires au Développement intéressés par le secteur de l'Élevage et le secteur de l'Hydraulique.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par une animation et une sensibilisation soutenues de tous les acteurs : communautés pastorales, ONG, associations, projets et programmes de développement, communes, services techniques étatiques, et chercheurs intéressés par la problématique de l'hydraulique pastorale.

Aussi, CARE International au Niger a mis en œuvre depuis 2006 dans la région de Diffa, le projet « Puits de la Paix - PDP » co-financé par l'Union Européenne et CARE Danmark, dont l'objectif est d'améliorer la gestion sociale de l'eau en milieu pastoral. Prenant en compte les expériences notamment du Projet 104 Niger 21 financé par la Coopération Danoise, CARE International au Niger s'est engagé à mobiliser les alliances et les partenariats pour entrer dans un processus de recherche d'une stratégie de gestion non conflictuelle et équitable des ressources naturelles, notamment l'eau en milieu pastoral.

Le présent Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale est donc le fruit d'une collaboration soutenue entre CARE International au Niger et mon département ministériel.

Nous sommes persuadés qu'il constitue un des outils clés de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale, laquelle stratégie contribuera de manière significative à la sécurisation et au développement du pastoralisme au Niger.

Niamey, 1<sup>er</sup> août 2011

**Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement  
ISSOUFOU ISSAKA**

## Contexte du Guide National d'Animation en Hydraulique pastorale

Un certain nombre de problèmes actuels et d'enjeux de demain pour l'hydraulique pastorale et pour le pastoralisme en général sont connus grâce à l'analyse historique de l'hydraulique pastorale. Ces connaissances peuvent se résumer ainsi :

- Les points d'eau de surface et de profondeur (qui captent les nappes d'eaux souterraines) deviennent l'enjeu de nombreuses activités qu'il y a lieu de coordonner dans un souci d'aménagement foncier et territorial cohérent ;
- Les usages pastoraux ne peuvent pas être relégués au second plan, tant l'activité économique du secteur de l'élevage est prépondérante. De fait, l'élevage devient une activité qui se généralise pour un nombre toujours croissant de nigériens en quête de stratégie de survie ;
- La répartition (ainsi que le débit pour les stations de pompage) des points d'eau de profondeur doit tenir compte du contexte spatial (les mobilités de la transhumance), social, économique et environnemental et ne peut pas être mécaniquement appliqué sur le terrain. En effet, la répartition équidistante des points d'eau prévue par la loi doit être nuancée et modulée par la connaissance du terrain et la négociation avec les différents acteurs, tel est un des enjeux du présent guide d'animation ;
- L'implantation de nouveaux points d'eau demande la plus grande attention en terme de concertation avec les futurs usagers dans leurs diversités (usagers habituels, de passage ou exceptionnels). Les insuffisances constatées dans la gestion des points d'eau modernes financés par l'État et certains projets de développement, proviennent bien souvent d'une responsabilisation insuffisante des usagers dès les prémices de l'investissement, c'est-à-dire lors de l'implantation ;
- Les futurs bénéficiaires de nouveaux ouvrages doivent être impliqués dans la surveillance des travaux afin de compléter les fonctions de contrôle et de supervision dévolues respectivement aux prestataires et aux services en charge de l'Hydraulique ;
- Les différents modes de gestion des points d'eau modernes (gestion communautaire, gestion déléguée à un privé et gestion communale/régie directe) prévues par la loi doivent être correctement expliquées aux bénéficiaires finaux afin d'arbitrer sur leur bon choix. Aucun mode n'est idéal sans une compréhension claire des tenants et des aboutissants de tel ou tel mode. C'est cette transparence partagée par tous les acteurs qui peut laisser espérer une bonne gouvernance durable de l'eau et dans la paix aux échelles locales, communales et des bassins versants ;

- La formalisation de la gestion des points d'eau doit être progressivement effective (acte et statut des associations d'usagers du service public de l'eau, convention de gestion et contrat d'affermage, etc.) afin que les différentes parties puissent aller en justice en cas de déviance d'un acteur comme prévue dans l'État de droit ;
- La poursuite de la capitalisation des expériences en cours et l'investissement dans l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'animation, sur l'hydraulique pastorale, et sur le pastoralisme en général, doivent être effectif afin d'actualiser progressivement ce guide méthodologique.

Les débats sur le terrain au travers des projets dont le Projet Puits de la Paix à Diffa mais aussi lors des ateliers sur l'élaboration de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale ont dessiné les contours d'une animation innovante en terme de création de points d'eau modernes. Afin de traduire au mieux les recommandations formulées et les grandes orientations tracées dans la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale, le présent Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale est proposé aux différents acteurs (services techniques, élus, techniciens des projets, organisations d'éleveurs et d'agro pasteurs, etc.).

## Utilisation du guide d'animation

Ce guide est un outil pratique d'animation et de formation. Il s'adresse aux communautés pastorales qui s'organisent pour demander le fonçage d'un point d'eau moderne, aux projets, ONG et associations de développement, aux agents de l'État et des communes, étudiants et chercheurs intéressés par la question de l'hydraulique pastorale au Sahel. Il présente une nouvelle approche de l'hydraulique pastorale, basée essentiellement sur la concertation entre les usagers réels et potentiels en vue d'obtenir un "accord social" avant la réalisation d'un puits.

### 1. La structure du guide

Pour faciliter la tâche aux utilisateurs (animateurs), le guide est structuré en parties, sessions et séances d'animation.

**1.1. Les parties :** Elles sont au nombre de trois et correspondent à des phases importantes dans la réalisation du puits :

- *La recherche d'un accord social pour un puits de la paix :* c'est le moment où l'on conduit des activités d'animation sur le terrain en vue d'obtenir un accord social entre les usagers réels et potentiels transhumants et résidents du futur puits.

- *L'appropriation de l'ouvrage par les bénéficiaires* : l'entreprise est choisie, on prépare les communautés à surveiller les travaux pour éviter les mal façons.
- *Des attitudes responsables pour une exploitation durable* : l'ouvrage est réalisé, on prépare les usagers à pouvoir l'exploiter de façon durable et paisible.

**1.2. Les sessions** : Chaque partie est découpée en sessions, celles-ci précisent les groupes de personnes avec lesquels traiter les questions (les cibles) et les objectifs visés à travers les activités d'animation. Il faudra bien cerner ces objectifs, examiner si le ciblage est suffisant et définir une stratégie de mobilisation du groupe avant les activités d'animation.

**1.3. Les séances** : La session est composée de séances d'animation. Ce sont les activités pédagogiques prévues pour atteindre les objectifs visés. En effet, des instructions sont proposées à l'animateur. Il doit les parcourir, se les approprier et réfléchir sur les manières pratiques de les utiliser. C'est là tout le défi de pouvoir user de sa créativité, de sa flexibilité et de ses capacités d'anticipation.

**1.4. Quelques outils d'appui** : Pour la conduite de chaque séance, quelques outils sont proposés à l'animateur. Il devra nécessairement les examiner avant l'activité, réfléchir sur leur pertinence, la possibilité de les utiliser ou de les adapter aux réalités des participants.

- *les guides de démonstration* - comme les réponses attendues, ils sont dans des trames foncées. Ils sont à suivre pas à pas comme une démonstration.
- *les schémas* - ils facilitent un résumé visuel de plusieurs informations complexes. Ils servent d'aide mémoire pour l'animateur et pourraient être adaptés et utilisés sur de grands support à papier pendant l'animation.
- *les photos* - elles sont très significatives pour les participants mais sont d'un format qui ne facilite par leur exploitation à distance. Elles sont donc un aide mémoire pour l'animateur qui pourrait s'en inspirer pour préparer ses supports visuels avant l'animation.
- Le recueil de textes réglementaires en matière de service public de l'eau, de la circulation des animaux et de l'usage des pâturages, notamment l'ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme et l'ordonnance n° 2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010, portant Code de l'Eau au Niger.

L'animateur doit au préalable être formé sur les techniques de facilitation et avoir un minimum d'expérience dans l'animation de groupes d'adultes.

## La recherche d'un accord social pour un puits de la paix



« Vivre en paix est mieux que  
vivre comme un prince »

proverbe africain

## SESSION 1 :

Faisons meilleure connaissance avec notre milieu

- ☞ **Cibles :** Les communautés bénéficiaires
- ☞ **Objectifs :** Amener les participants à mieux connaître leur milieu et à cerner les enjeux liés à l'implantation d'un puits cimenté.
- ☞ **Séances à animer :**
  - Séance 1 :** Historique du milieu
  - Séance 2 :** Inventaire des ressources du milieu



## 1. L'itinéraire des populations

- ❖ Demander aux participants :
  - qui sont les premiers occupants ;
  - d'où viennent ceux qui résident actuellement dans le milieu ;
  - depuis combien de temps ils sont arrivés dans le milieu ;
  - comment ils se sont installés (les raisons de leur migration, le processus d'installation, etc.).

## 2. La signification du nom du lieu

- ❖ Demander aux participants comment est venu le nom de leur village/campement.

## 3. L'organisation politique et l'expression du pouvoir local

- ❖ Demander aux participants :
  - quel est le fondateur du village/campement ;
  - quels sont les chefs qui se sont succédés de la création du village/campement à nos jours ;
  - quels sont les groupes sociaux en présence ;
  - comment se prennent les décisions au sein de la communauté ;
  - s'il y a des élus parmi les membres de la communauté.

## 4. Les événements marquants

- ❖ Demander quels sont les faits marquants notés depuis la création du village/campement et leurs effets sur leur vie (sécheresse, famine, abondance de pâturages, migration, puits cassé, etc.).

### Observations

Il est important pour l'animateur d'avoir une bonne connaissance des outils de visualisation tels que le Profil historique ou le Diagramme de flux.

Il faut s'assurer qu'il y a dans le groupe des personnes qui connaissent bien le passé du milieu.



## 1. Les communautés et leur mode d'habitat

- ❖ Expliquer aux participants que vous allez réaliser une carte au sol pour symboliser, comme dans une photo, l'image du milieu. Pour cela, leur demander de situer d'abord leur village/campement, ensuite les villages/campements environnants en tenant compte de leurs positions et leurs distances relatives et enfin les différentes pistes d'accès à partir de ces campements.

## 2. Les infrastructures socio-économiques de base

- ❖ À partir d'un repère pris dans le village/campement (une infrastructure ou un lieu significatif), leur demander de répertorier l'ensemble des infrastructures du milieu, en insistant sur les points d'eau (traditionnels et modernes).

## 3. Les modes d'abreuvement et les équipements de surface

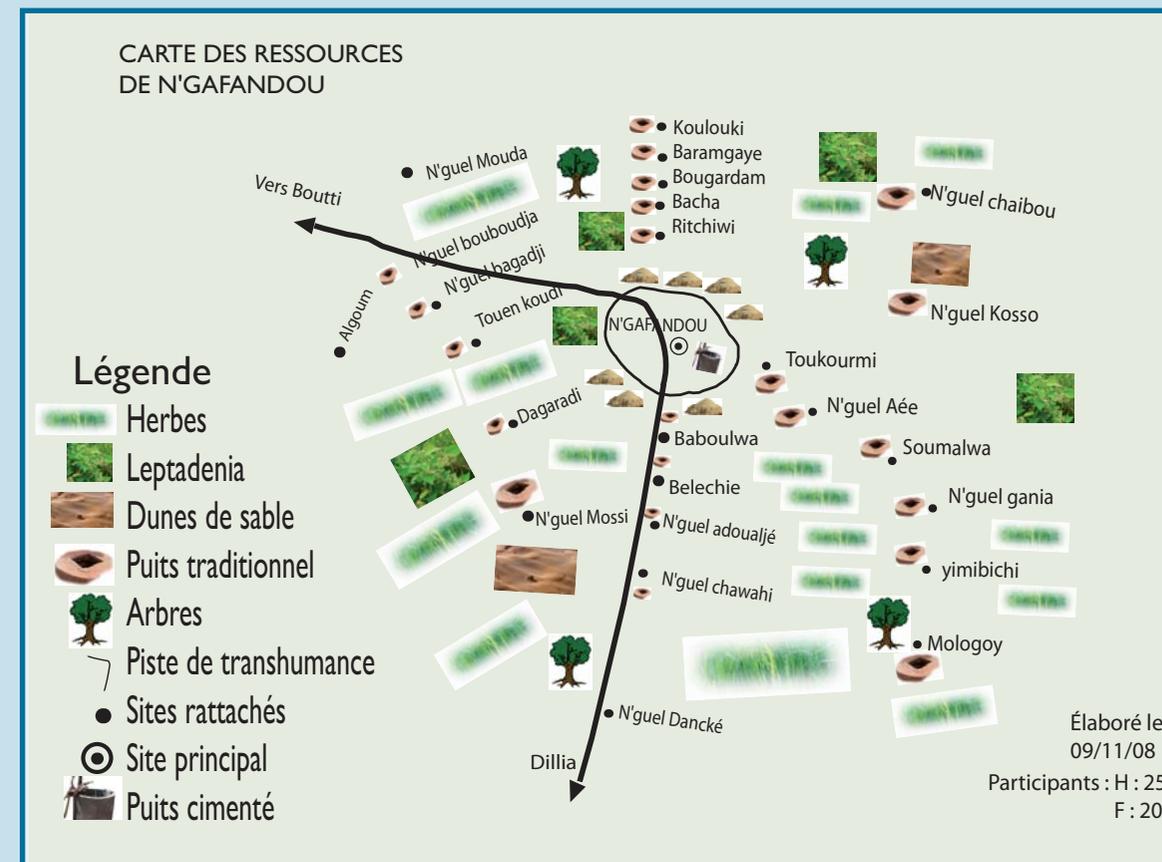
- ❖ À partir de leur vécu, demander aux participants de décrire leurs pratiques d'abreuvement en fonction des saisons et des types de points d'eau utilisés. Leur demander ensuite de décrire les petits aménagements de surface mis en place pour chaque type de troupeau.

## 4. Les ressources stratégiques selon les activités

- ❖ Identifier les différentes activités (agriculture, élevage, pêche, artisanat et autres) et pour chacune d'entre elles, souligner les groupes sociaux qui la pratiquent et les ressources stratégiques du milieu liées à ces activités.
- ❖ Faire le bilan des ressources inventoriées en les appréciant selon :
  - la disponibilité (suffisante ou insuffisante selon les saisons) ;
  - l'état (en amélioration ou en dégradation, risques et menaces) ;
  - l'accès (libre ou payant, public ou privé).

## 5. L'analyse des contraintes et des solutions

- ❖ Identifier les contraintes liées à ces ressources. Ces contraintes peuvent être d'ordre naturel (sécheresses par exemple) ou humain (mauvaises pratiques, manque d'organisation et de gestion, etc.).
- ❖ Échanger sur les solutions possibles face à ces contraintes. Ensuite, examiner la nécessité ou non d'avoir un puits cimenté. Si oui, identifier les enjeux. Par exemple, un flux important des autres éleveurs dans le terroir, une surexploitation du pâturage et un risque de conflit si la gestion n'est pas bien organisée.
- ❖ Montrer que, face à ces enjeux, il est bon d'avoir un accord social entre les usagers du futur puits. Il est donc nécessaire de réfléchir sur le futur puits.



## Observations

Il est important pour l'animateur d'avoir une bonne connaissance des outils de visualisation. Il est conseillé d'élaborer d'abord au sol la carte des ressources. On peut en profiter pour vérifier la représentativité des personnes présentes à la réunion en matérialisant leur localisation sur la carte. Cela permet de dynamiser la réunion et de vérifier l'exhaustivité de la représentation.

À la fin de son élaboration au sol, reprendre lisiblement la carte sur du papier avec les communautés et leur montrer qu'elle sera un outil visuel sur lequel les prochaines animations pourront s'appuyer.

En reprenant la carte sur du papier, expliquer aux participants que, par convention, le Nord sera situé au-dessus de la carte (ce qui n'est pas indiqué sur la carte ci-dessus). Il faut donc en tenir compte dans l'écriture des légendes.

## SESSION 2 : Réfléchissons sur notre futur puits

- ☞ **Cibles :** Communautés bénéficiaires du puits
- ☞ **Objectifs :** Amener les communautés cibles à mieux connaître les modes d'accès et de gestion du puits.
- ☞ **Séances à animer :**
  - Séance 1 :** Le bon puits
  - Séance 2 :** Les utilisateurs du futur puits
  - Séance 3 :** La demande, son contenu et le circuit
  - Séance 4 :** Le statut foncier du site d'implantation
  - Séance 5 :** Les types de puits
  - Séance 6 :** Le mode de gestion du point d'eau
  - Séance 7 :** Le type de structure de gestion du point d'eau

## Séance 1 : Le bon puits

### Les critères d'un bon puits

- ❖ En s'appuyant sur leurs expériences, amener les participants à dire qu'est-ce qu'un bon puits. Repérer les diverses appréciations (consensuelles, divergentes, minoritaires) d'un bon puits dans l'assemblée et en tirer des enseignements pour la conduite de l'animation (réunion en aparté).

#### **Réponses attendues**

*Un bon puits c'est un point d'eau :*

- qui donne beaucoup d'eau ;
- dont l'utilisation est durable ;
- dont on contrôle l'accès ;
- où il n'y a pas de conflit ;
- où les hommes et les animaux sont tranquilles ;
- qui est situé à un endroit où il n'y a pas d'autres puits cimentés sur un rayon de 20 kilomètres ; etc.

- ❖ Montrer que pour avoir le bon puits souhaité, il est nécessaire que tous les futurs utilisateurs soit identifiés et que leurs avis soient pris en compte.



### 1. Les usagers résidents

- ❖ Lancer une discussion ouverte sur les usagers du futur puits. Par exemple, en se référant à la carte des ressources déjà élaborée, demander aux participants quels seraient les usagers résidents du futur puits.
- ❖ Ensuite, s'appuyer sur le guide de démonstration suivant, pour montrer que les habitants sur un rayon de 15 à 20 km peuvent être amenés à utiliser le puits en saison sèche.

### Guide de démonstration sur l'aire d'influence du puits

- ❖ Montrer aux participants qu'il y a un lien indissociable entre l'eau et les pâturages. Insister sur le fait qu'en saison sèche, ce lien devient plus critique car il n'y a plus d'eau dans les mares et les animaux sont obligés de se rabattre sur l'eau des puits pour s'abreuver.
- ❖ Représenter un puits au sol ou sur un support et montrer par un mouvement de va-et-vient que quand les animaux viennent s'abreuver au niveau du puits, ils retournent aux pâturages. Mais au bout d'une certaine distance, ils sont obligés de revenir sur le puits pour boire.
- ❖ Amener les participants à voir qu'il y a une distance maximale que les animaux peuvent parcourir entre l'eau et les pâturages et que celle-ci constitue le rayon d'un cercle autour du puits. Découvrir avec les participants le terme qui traduit dans leur langue la notion d'"aire d'influence du puits".
- ❖ Les amener à estimer cette distance et leur montrer qu'elle varie selon les espèces animales et selon les saisons.
- ❖ Leur expliquer que les techniciens ont retenu une distance moyenne de 15 à 20 km et que c'est sur cette base qu'ils font la répartition des points d'eau. Au besoin, expliquer aux participants la notion de kilomètre.
- ❖ En guise d'illustration, dessiner une répartition de plusieurs puits dans une zone dont certains sont distants de plus de 50 km et d'autres moins. Pour conclure, montrer que tous ceux qui habitent dans un rayon de 20 km environ pourront accéder à leur futur puits. Ensuite, reprendre la carte des ressources, demander aux participants d'y matérialiser un rayon de 20 km environ autour de leur futur puits et d'identifier les communautés potentiellement concernées.



## 2. Les usagers potentiels venant d'ailleurs

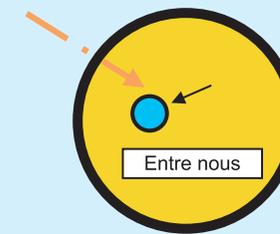
- ❖ Lancer une discussion ouverte sur la situation pluviométrique au cours des dix dernières années pour conclure que les pluies varient considérablement d'une année à l'autre. Cette variation a une incidence sur la disponibilité des pâturages dans l'espace et dans le temps, donc sur la mobilité du troupeau.
- ❖ Élaborer avec les participants un diagramme de flux pour décrire les mouvements des résidents et des transhumants au cours des dix dernières années. Pour cela, situer le milieu et représenter avec des flèches et des symboles les différents mouvements, en s'appuyant sur les questions suivantes :

### Dans les mauvaises années :

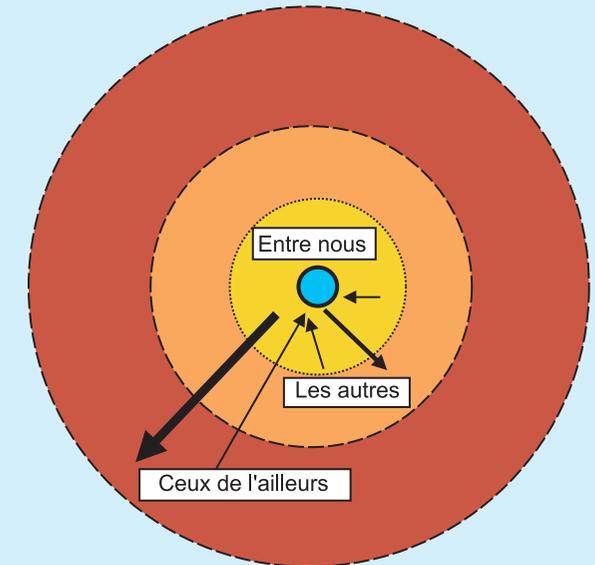
- Où étiez-vous parti ?
- Que recherchiez-vous là-bas ?
- Qui trouviez-vous sur place et quelles étaient vos relations ?
- Comment étiez-vous accueilli ?
- Comment accédiez-vous aux ressources ?
- etc.

### Dans les bonnes années :

- Qui était venu chez vous et quelles étaient vos relations ?
- Que recherchaient-ils chez vous ?
- Qu'apportaient-ils avec eux ?
- Comment vous les accueilliez ?
- Comment accédaient-ils aux ressources ?
- etc.
- ❖ Faire remarquer que selon la variabilité des ressources, chaque éleveur peut être amené à se déplacer hors de son milieu à la recherche de l'eau et des pâturages. Il est donc important de considérer le principe de la mobilité et de la réciprocité.
- ❖ Pour conclure, montrer aux participants que s'ils veulent avoir un bon puits, il est important qu'ils tiennent compte des différents types d'utilisateurs dans le processus d'implantation et de gestion de leur futur point d'eau, mais aussi dans la rédaction de la future demande.



**Puits traditionnel  
droit d'usage prioritaire**



**Puits cimenté  
droit d'usage partagé  
avec accord social**

**Entre nous** : même lignage le plus souvent

**Les autres** : formalisation d'un niveau de réciprocité avec un autre groupe

**Ceux de l'ailleurs** : acceptation de groupes éloignés



## 1. Le circuit de la demande

- ❖ Demander aux participants de décrire le processus à suivre pour avoir un puits. Au besoin, conduire la discussion en s'appuyant sur les questions suivantes :
  - Qui doit faire une demande ?
  - Qui doit signer la demande au niveau communautaire ?
  - Qui doit transmettre la demande ?
  - À qui doit-on transmettre la demande ?
  - Qui doit analyser la demande ?
- ❖ S'appuyer sur le schéma ci-contre pour présenter le circuit de la demande.

## 2. Les critères d'une bonne demande

- ❖ Demander aux participants qu'est ce qu'une bonne demande.

### Exemple de réponses attendues

La demande doit :

- être communautaire et non individuelle ;
- être une expression d'un besoin réel ;
- concerner un site dont le statut foncier est clairement défini ;
- engager les communautés à apporter leur contribution financière et à mettre en place une structure de gestion ;
- respecter toutes les clauses de l'accord social ;
- être signée et transmise suivant la voie hiérarchique (communauté, chef traditionnel, conseil communal).

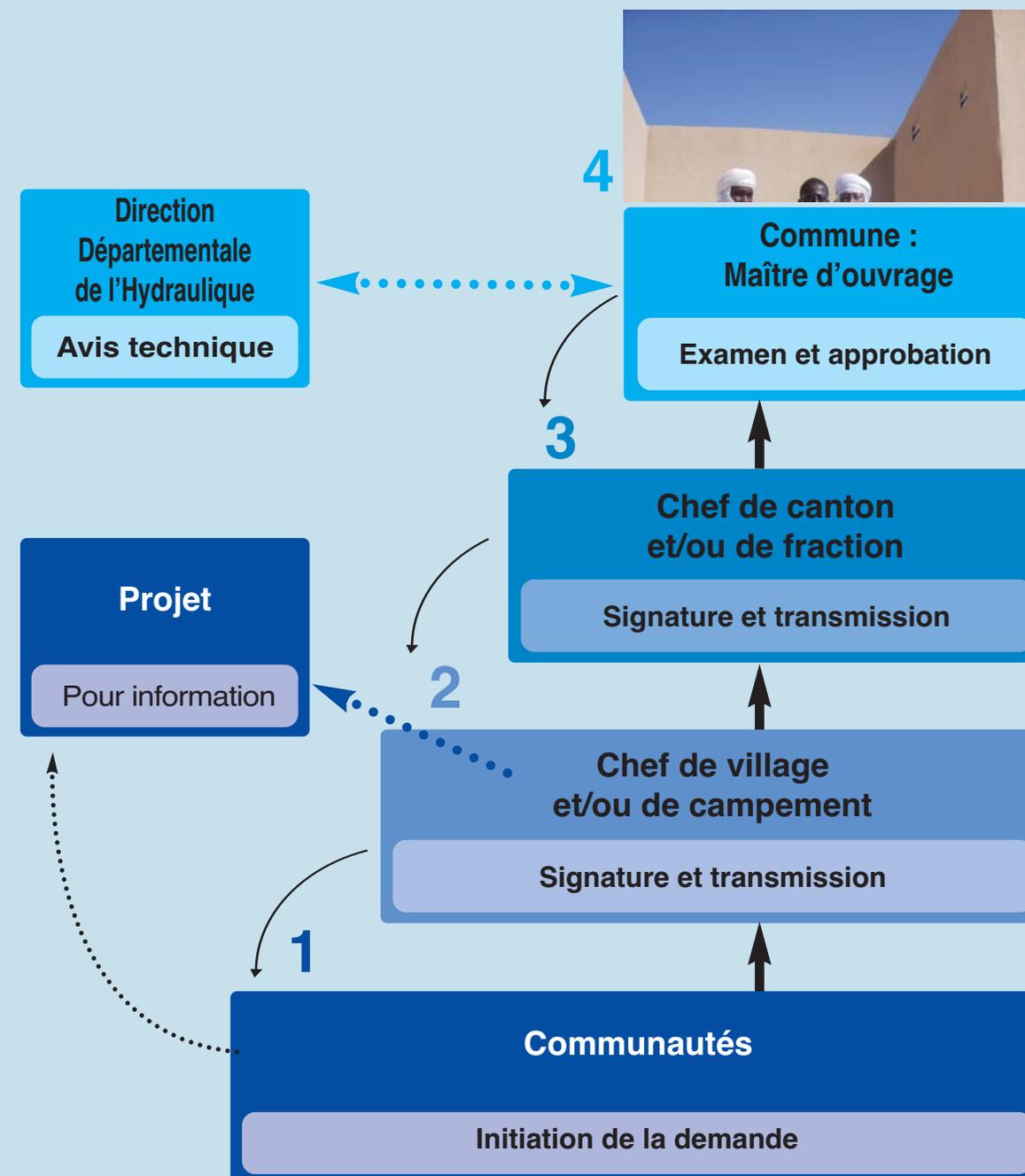
## 3. Composition du dossier

- ❖ Demander aux participants quels sont les éléments constitutifs du dossier.

### Exemple de réponses attendues

- Le formulaire de la demande dûment rempli et authentifié
- La preuve de l'accord social dûment remplie et authentifiée
- La preuve de la clarification du statut foncier

## Le circuit de la demande



Connaissance du milieu, négociation d'un accord social

## 1. Lieu d'implantation

- ❖ Démarrer la discussion par un débat ouvert sur les critères d'un bon lieu d'implantation.
- ❖ En s'appuyant sur la carte des ressources déjà réalisée, demander aux participants de situer l'endroit où ils souhaiteraient implanter le puits et demander pourquoi ils ont choisi précisément cet endroit.
- ❖ Demander aux participants de choisir deux à trois autres sites de réserve.
- ❖ Attirer leur attention sur l'importance de tenir compte des menaces environnementales éventuelles afin de ne pas tomber sur une situation pareille à celle de la photo ci-dessous où le puits est ensablé par une dune mouvante.



## 2. Le statut foncier du site

- ❖ En rappelant les éléments de l'historique du milieu, demander aux participants à qui appartient le site sur lequel ils veulent implanter le puits. Leur demander ensuite, comment les autres communautés voient l'appartenance de ce site.
- ❖ Ensuite leur demander quelles sont les précautions foncières à prendre avant le fonçage d'un puits.
- ❖ Expliquer aux participants que le Code rural offre aux populations la possibilité de faire reconnaître leur terroir d'attache. Dans ce cas, ils auront un droit d'usage prioritaire sur les ressources de ce terroir d'attache.

Dans le processus d'attribution, une commission foncière (COFO) sera chargée de clarifier et de formaliser le statut foncier (voir Code rural, décret n° 97-007/PRN/MAG/EL, du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs).

## 1. Lien entre le type de puits et le nombre d'animaux

- ❖ Amener les participants à recenser les types de puits qu'ils connaissent.
- ❖ Ensuite, les amener à comparer la capacité de ces puits à accueillir des animaux.

## 2. Lien entre le type de puits et la consommation du pâturage

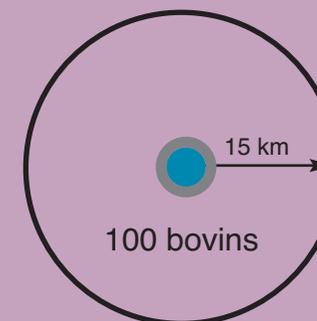
- ❖ Ensuite pour faire comprendre le lien entre le type de puits et la consommation du pâturage, montrer que contrairement au puits traditionnel, le puits cimenté a les capacités à accueillir davantage d'animaux, avec le risque d'une consommation très rapide du pâturage. C'est ce qui justifie la nécessité de s'organiser pour une gestion équilibrée de l'eau et des pâturages.



## Guide de démonstration sur le rythme de consommation

- ❖ Rappeler que le stock de paille de saison sèche est comme un grenier qui ne va qu'en diminuant jusqu'aux prochaines pluies.
- ❖ Représenter un puits et son aire d'emprise de 15 km et préciser que nous sommes dans la saison sèche d'une bonne année.
- ❖ Demander aux participants d'imaginer 100 bovins dans cette aire d'emprise du début à la fin de la saison sèche. Demander si ces bovins y disposeraient suffisamment de pâturages à consommer.
- ❖ Leur demander d'imaginer ensuite ce qui se passerait si on porte le nombre à 3 000 bovins.

1<sup>er</sup> cas



2<sup>nd</sup> cas



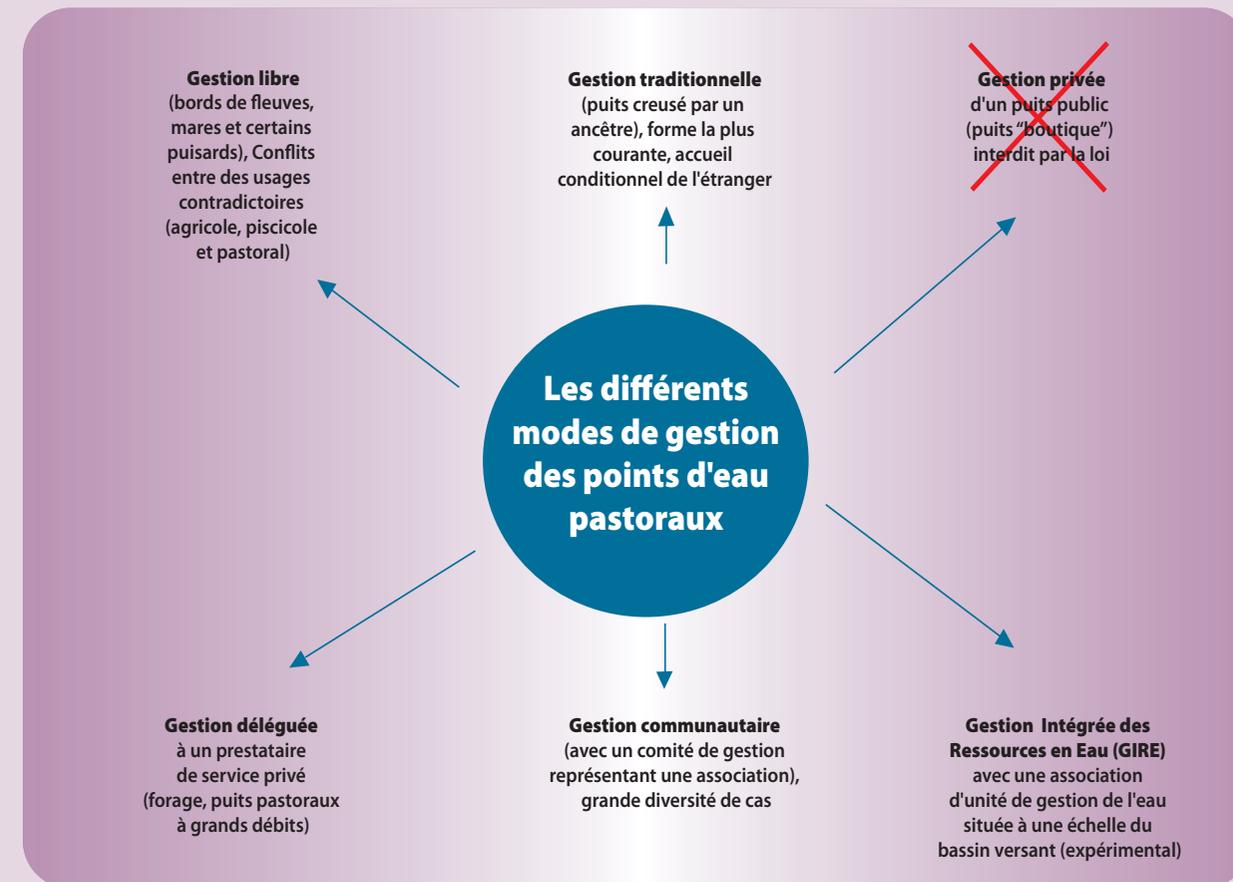
- ❖ Les amener à voir que dans le premier cas, les animaux auront suffisamment à manger. Par contre le pâturage ne sera pas consommé, ce qui peut entraîner une mauvaise pousse des herbes pendant l'hivernage prochain. Dans le deuxième cas, le pâturage finira vite et les animaux seront obligés d'aller chercher le pâturage ailleurs pendant la saison sèche.
- ❖ Attirer l'attention des participants sur le fait que plus le débit est élevé, plus il y aura d'animaux et le pâturage sera vite consommé. Une préoccupation des demandeurs d'un puits peut être d'avoir un puits qui donne beaucoup d'eau, mais que paradoxalement, un autre souci sera de pouvoir gérer le pâturage autour car il risque de s'épuiser, voire se dégrader.

## 1. Le puits traditionnel : un accès basé sur la négociation

- ❖ En s'appuyant sur les expériences, démontrer aux participants que dans la gestion d'un puits traditionnel pendant la saison sèche, quand un transhumant arrive sur leur puits, il est obligé de négocier l'accès. Leur montrer que cette négociation peut porter sur :
  - l'heure d'abreuvement ;
  - la durée du séjour ;
  - les formes de compensation ;
  - etc.
- ❖ Faire remarquer que les termes de cette négociation peuvent varier selon que le transhumant est un voisin, un passager habituel ou occasionnel, mais que dans tous les cas, les résidents ne cherchent qu'à contrôler le rythme de consommation des pâturages avant le retour des pluies.
- ❖ Faire remarquer également que le plus souvent, le résident ne refuse pas l'eau aux transhumants. Il exerce simplement un droit prioritaire et non exclusif sur le puits, tout en établissant de façon tacite avec ces derniers un principe de réciprocité, en cas de retournement de situation.
- ❖ En conclusion, faire noter que le puits traditionnel est dans ces conditions la clef du pâturage.

## 2. Le puits cimenté : un accès public selon la loi

- ❖ Demander si, par expérience, le puits cimenté est géré de la même façon qu'un puits traditionnel. Après avoir fait comprendre que le puits cimenté est par essence un puits public, les amener à faire ressortir tous les problèmes qu'ils connaissent liés à la gestion des puits cimentés. Ensuite leur demander s'ils connaissent des modes de gestion de puits cimentés prenant en compte les préoccupations majeures des différents pasteurs.
- ❖ En conclusion, les amener à identifier les éléments importants à prendre en compte dans la gestion d'un puits cimenté quand il s'agira d'établir un accord social avec les usagers.
- ❖ L'animateur informera les populations sur les différents modes de gestion admis dans le cadre juridique national (voir le schéma ci-contre).



## 1. L'analyse des structures de gestion

- ❖ Clarifier avec les participants la notion de structure de gestion.
- ❖ Leur demander de décrire des structures de gestion qu'ils connaissent (leur composition et leur fonctionnement).
- ❖ Les amener à faire une analyse de ces différents types de structures afin de ressortir leurs forces et leurs faiblesses.
- ❖ Leur demander, compte tenu de leur analyse, pour quel type de structure de gestion opéreraient-ils, quelles innovations souhaiteraient-ils y apporter et pourquoi ?
- ❖ En fonction du type de structure de gestion choisi, les amener à discuter sur les rôles et responsabilités de chaque membre.
- ❖ Insister sur l'importance de prendre en compte les aspects de genre (hommes/femmes, jeunes/vieux, riches/pauvres) et de diversité dans la constitution de leur structure de gestion, conformément aux critères d'un bon puits.



### INFORMATION POUR L'ANIMATEUR

Le décret 97/368 /PRN/MH/E du 02 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'ordonnance 93 du 02 mars 1993 portant sur le régime de l'eau prévoit au chapitre 2, article 37 la mise en place d'un comité de gestion sur un puits cimenté.

L'article 44 du même décret prévoit que le comité de gestion qui peut aller jusqu'à neuf membres se compose comme suit :

- un Président
- un Secrétaire
- un Trésorier
- un Hygiéniste
- trois commissaires aux comptes hors bureau.

En outre, la décentralisation prévoit l'instauration d'une commission communale de l'eau avec, comme partenaire, le comité de gestion du puits ou l'association d'utilisateurs de l'eau, avec laquelle la commune devra passer une convention de gérance.



## SESSION 3 :

### Examinons les éléments d'un accord social pour implanter notre puits

**Cibles :** Les demandeurs et autres acteurs (DRH, commune, organisation de la société civile, etc.)

**Objectifs :** Amener les participants à échanger sur la nécessité d'établir un accord social entre les usagers et les autres acteurs et définir les éléments de cet accord.

#### Séances à animer :

**Séance 1 :** La prévention des conflits autour d'un puits

**Séance 2 :** L'accord social



## Séance 1 : La prévention des conflits autour du puits

### 1. Les risques à éviter sur un puits cimenté

❖ En s'appuyant sur les expériences des participants, lancer un débat à propos des risques à éviter sur un puits.

#### Réponses attendues

- manque d'eau lié à la faiblesse du débit ;
- conflits liés à la précarité des pâturages ;
- conflits liés au non respect des règles ;
- maladie des animaux, etc.

❖ Montrer que parmi tous les risques cités, les conflits sont les plus préoccupants.

### 2. Les solutions face à ces risques

❖ Amener les participants à dégager des solutions face aux conflits. Noter toutes les réponses sans les commenter.

### 3. Sortir de son carré habituel : le jeu des neuf points

❖ Introduire le jeu des 9 points pour amener les participants à comprendre qu'il faut sortir de son carré habituel et s'ouvrir à des solutions venant d'ailleurs.

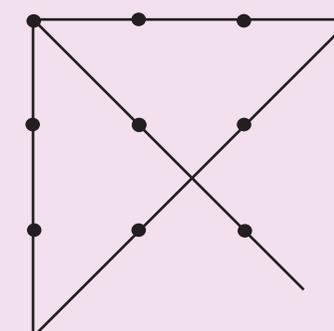
#### Consignes du jeu :

Dessiner 9 points disposés en carré, demander aux participants de joindre les 9 points par 4 lignes droites en continu, sans soulever le crayon.

#### Problème



#### Solution



## 4. Les conflits font partie de notre quotidien

- ❖ Rappeler aux participants que tant qu'on vit ensemble et qu'on partage des choses, il y aura forcément des désaccords, des oppositions d'intérêt, donc des conflits. Leur souligner que, dans leur culture, il y a beaucoup de proverbes qui montrent que les conflits font partie de notre vie.  
Par exemple : *“La langue et les dents cohabitent étroitement mais se heurtent de temps en temps”*.

## 5. Un conflit peut être positif ou négatif ; il doit être géré

- ❖ Susciter une réflexion pour montrer qu'un conflit peut être positif ou négatif selon ses manifestations.
- ❖ Ressortir avec eux des proverbes du milieu qui illustrent qu'un conflit peut être positif. Par exemple, *“Ceux qui ne se sont pas battus, ne se connaissent pas encore.”*  
Leur demander de citer des cas de conflits qu'ils ont connus et qui ont abouti à des situations heureuses pour les parties.  
Leur faire comprendre qu'un conflit est toujours une leçon. Il peut aboutir, par exemple, à une définition de règles de gestion d'une ressource partagée.
- ❖ Leur demander ensuite s'ils ont connu des conflits violents autour des points d'eau et quelles ont été les conséquences.
- ❖ Les amener à s'accorder sur l'importance de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour de leur puits pour une paix durable.

## 6. Le principe « gagnant/gagnant »

- ❖ Introduire un cas de conflit mineur entre deux parties en train de se tirailler sur une chose commune (par exemple, un animateur et un enseignant en train de se tirailler sur une barre de craie ou deux enfants pour une baguette de pain).
- ❖ Inviter les participants à dégager toutes les solutions possibles pour départager les deux parties.
- ❖ Introduire le tableau « gagne/perd » ci-contre et y classer toutes les solutions recensées.
- ❖ Montrer qu'une meilleure façon de régler le conflit est d'arriver à des solutions « gagnant/gagnant » qui prennent en compte les intérêts des deux parties.
- ❖ Pour conclure, montrer que pour prévenir efficacement les conflits autour d'un puits, il faut identifier tous les acteurs et prendre en compte leur intérêt.

		<b>B</b>	
		<b>Perd</b>	<b>Gagne</b>
<b>A</b>	<b>Perd</b>	A perd / B perd	A perd / B gagne
	<b>Gagne</b>	A gagne / B perd	<b>A gagne / B gagne</b>



## 1. L'importance d'un accord social dans la recherche d'un puits de la paix

- ❖ À propos de la prévention des conflits, montrer qu'il est important de s'accorder sur un certain nombre d'éléments constitutifs d'un accord social.

## 2. Les éléments à mettre dans un accord

- ❖ Demander aux participants quels sont les éléments d'un accord social. En se référant aux séances précédentes, amener les participants à se rappeler des éléments importants comme :
  - les parties prenantes, leurs rôles et leurs responsabilités ;
  - le lieu d'implantation choisi et son statut foncier ;
  - le type de puits choisi et ses aménagements de surface ;
  - le mode de gestion et d'accès au puits choisi ;
  - l'organe de gestion choisi ;
  - le type de protection jugé nécessaire ;
  - les travaux et charges d'entretien convenus.

**NB :** Après les séances, aider les communautés à rédiger leur accord social en s'appuyant sur l'exemple de canevas ci-contre.

## 3. La validation, l'authentification et la publication de l'accord social

- ❖ Demander aux participants comment obtenir l'avis de tout le monde sur l'accord.
- ❖ Ensuite, demander quelles seraient la preuve et la forme de l'accord social.
- ❖ Demander enfin comment informer tout le monde de l'existence de cet accord.

### Réponses attendues

- affichage ;
- radios communautaires ;
- autres médias ;
- canaux locaux de transmission de message ;
- cassettes audio ;
- information libre sur les marchés.

### Exemple de canevas de rédaction d'un accord social

*Préambule*

*Article 1 : Le lieu d'implantation du puits*

*Article 2 : La clarification du statut foncier*

*Article 3 : La contribution à la réalisation du puits*

*Article 4 : Le mode de gestion du futur puits*

*Article 5 : La composition de la structure locale de gestion*

*Article 6 : La mission et la responsabilité des membres de la structure de gestion*

*Article 7 : Les règles de l'accès à l'eau*

*Article 8 : Les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités*

*Article 9 : Les signataires de l'accord social*

- *Le maire de la commune*
- *Le président de la structure de gestion*
- *Les chefs de tribu autour du puits*
- *Le représentant des transhumants*
- *Le représentant des résidents*

### Attention !

Après l'obtention de l'accord social, il est important de faire une mission d'information au sein des communautés. Cette mission doit porter sur les processus de passation des marchés et la maîtrise d'ouvrage communale des puits cimentés.

## L'appropriation de l'ouvrage par les bénéficiaires



« C'est le propriétaire de la case  
qui sait mieux que quiconque  
de quel côté son toit laisse  
passer l'eau de pluie »

proverbe africain

## SESSION 4 :

Examinons comment va se passer la construction de notre puits

👉 **Cibles :** Les communautés bénéficiaires

👉 **Objectifs :** Amener les participants à comprendre le déroulement d'un chantier, à énumérer les différents acteurs présents lors de la construction du puits et à distinguer les rôles et responsabilités de chacun d'entre eux.

👉 **Séances à animer :**

**Séance 1 :** Le déroulement d'un chantier de construction de puits

**Séance 2 :** Les rôles et les responsabilités de chaque acteur

**Séance 3 :** Le comité de suivi du chantier



## 1. Les étapes de la construction d'un puits

- ❖ Amener les communautés à comprendre les étapes de la construction :
  1. l'annonce de l'arrivée de l'entreprise
  2. l'arrivée de l'entreprise sur le site
  3. le traçage et le fonçage du puits
  4. le cuvelage de la partie sèche
  5. le captage et la mise en eau
  6. l'aménagement de surface
  7. les essais de débits
  8. la réception provisoire
  9. le repli de l'entreprise
  10. la réception définitive



## Les dispositions à prendre

### 1. Garantir un bon démarrage du chantier

- ❖ Il faut que les représentants de la population soient avertis de l'arrivée imminente de l'entrepreneur afin de bien l'accueillir.
- ❖ Il faut que les représentants s'occupent de loger les étrangers qui vont rester plusieurs mois sur le site.

### 2. S'assurer que les travaux sont conformes à ce qui est prévu

- ❖ Il faut que les populations vérifient bien que le lieu de fonçage est bien celui qui avait été décidé.
- ❖ Le comité de suivi du chantier doit être actif à partir de cette étape (cuvelage, captage et aménagement de surface).

### 3. Certifier la bonne réalisation du puits

- ❖ Les populations doivent certifier la bonne réalisation du puits avec les acteurs concernés (élus communaux, Direction de l'Hydraulique, autorité locale et entreprise).
- ❖ Les essais de débit et la réception de la fin des travaux doivent mobiliser le plus grand nombre de représentants afin de certifier la réalisation du puits tel qu'il était souhaité : débit, propreté de l'eau, aménagement de surface adapté, protection efficace par une margelle, dalle d'assainissement assez large, etc.

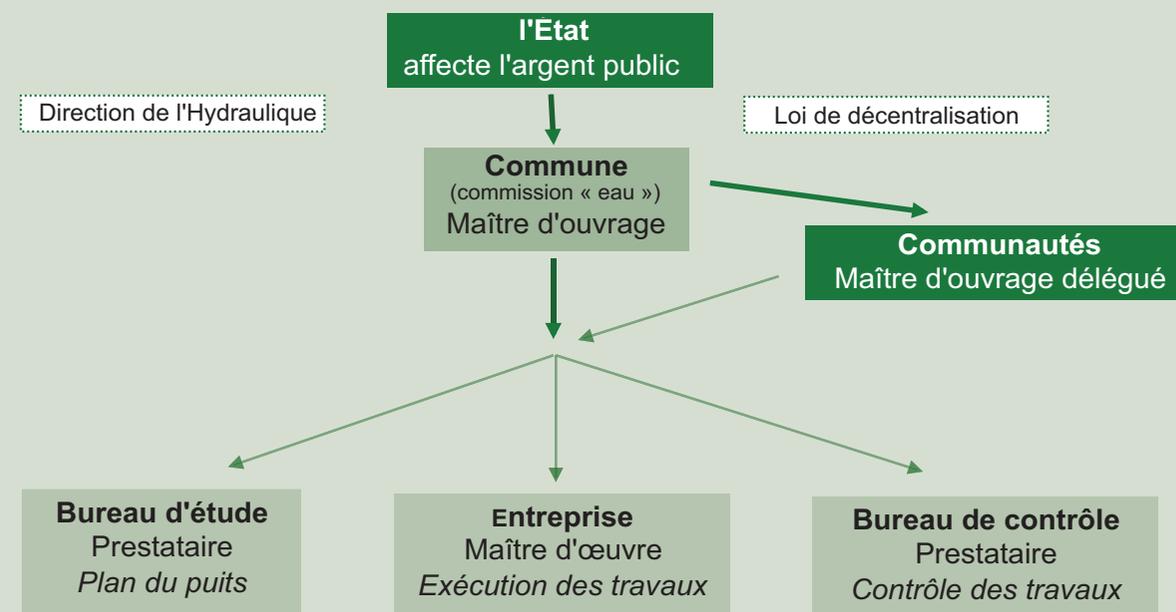


## 1. Les acteurs et leurs rôles respectifs

- ❖ Amener les populations à bien distinguer les acteurs et leurs rôles respectifs :
  - **La commune et les élus** : La Loi attribue aux communes la responsabilité de commander les travaux, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage.
  - **Les services techniques** : Les techniciens de l'hydraulique vérifient le respect des normes techniques nationales et éventuellement assurent le contrôle technique.
  - **L'entreprise** : C'est le maître d'œuvre. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux. Le contremaître est le représentant de l'entreprise sur le chantier. Il dirige les puisatiers.
  - **Le contrôleur/superviseur** : Il vérifie le respect des normes qui sont inscrites dans le cahier des charges de l'entreprise et sur le plan du puits à réaliser.
  - **Les représentants des populations** : La commune confie la responsabilité de l'ouvrage aux communautés. On parle alors de maîtrise d'ouvrage déléguée.

## 2. L'implication et le rôle des communautés dans les travaux

- ❖ Montrer aux participants qu'une fois l'entrepreneur désigné et la signature du contrat fait, ce dernier doit réaliser le puits selon leurs aspirations. Pour cela, rappeler tous les engagements pris au moment de l'accord social.
- ❖ Leur faire comprendre que même si d'autres acteurs s'impliquent dans la réalisation du puits, c'est eux les premiers responsables de la qualité des travaux. Il est donc nécessaire qu'ils prennent les choses en main et s'assurent que tout ce qu'ils avaient défini comme étant les critères d'un bon puits soient respectés.
- ❖ Dans certains cas, les communautés peuvent être amenées à s'impliquer dans la procédure de la passation de marché (dossier d'appel d'offre, dépouillement et attribution du marché à l'entreprise choisie.).
- ❖ Pour conclure, leur montrer qu'afin de suivre tous les jours le déroulement du chantier, ils doivent mettre en place un comité de suivi.



## 1. L'importance d'avoir un comité de suivi vigilant

- ❖ Amener les participants à voir l'importance d'un comité de suivi : s'appropriier l'ouvrage et éviter les mal façons dans notre puits.

## 2. Les tâches du comité de suivi :

- ❖ Identifier avec les représentants des populations les différentes tâches du comité de suivi du chantier.
  - Il faut savoir observer (par exemple observer le dosage correct du béton, le respect du diamètre du fer à béton, etc.) ;
  - Il faut savoir être attentif et écouter ce qui se dit sur le chantier (par exemple les consignes du chef de chantier à ses ouvriers, participer aux réunions de chantier et faire un compte rendu périodique de l'avancement aux populations) ;
  - Il faut servir d'intermédiaire quand un problème de relation impliquant la population surgit sur le chantier ;
  - Il faut participer aux travaux non spécialisés, si ceux-ci sont prévus dans le cahier des charges (par exemple apporter de l'eau, tamiser ou laver du gravier, etc.).

## 3. La bonne composition du comité de suivi

- ❖ Amener les représentants à comprendre l'importance de constituer un petit groupe de suivi capable de réaliser les tâches identifiées. Il faut choisir de préférence des artisans maçons, des puisatiers et des personnes comprenant la langue usuelle du personnel de l'entreprise.

### Attention !

Vu l'importance du travail demandé au comité de suivi, il est souhaitable que les membres soient informés de leurs rôles.

Les membres du comité de suivi sont des bénévoles. Ils ne doivent prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise ou de la population.



## Une attitude responsable pour une exploitation durable



« Ceux qui veulent  
poser le toit d'une case  
doivent se concerter  
pour la soulever »

proverbe africain

## SESSION 5 :

Examinons les meilleures façons d'exploiter l'eau et les pâturages et d'entretenir notre puits

- ☞ **Cibles :** Les communautés bénéficiaires
- ☞ **Objectifs :** Amener les participants à comprendre les différents aspects de la gestion d'un puits afin que son exploitation soit durable et qu'il y ait une bonne valorisation de l'eau et du pâturage.
- ☞ **Séances à animer :**
  - Séance 1 :** La gestion du puits au nom de tous les usagers
  - Séance 2 :** L'entretien et la réparation du puits
  - Séance 3 :** La recherche et le maintien de la paix autour du puits



## 1. Le fonctionnement de l'organisation en charge de la gestion

- ❖ Amener les participants à rappeler le mode de gestion choisi, éventuellement le faire évoluer. Il faut faire préciser les points importants tels que : la composition de l'organe, la durée du mandat, les fonctions des membres, etc.
- ❖ Échanger sur le fonctionnement courant de cette organisation : périodicité des réunions, restitution à la base, relation avec les autres acteurs, etc.

## 2. Les règles d'exploitation du puits en lien avec le pâturage

- ❖ Permettre un véritable débat sur les règles fondamentales de l'usage du puits : conditions d'accès et d'usage pour les différents pasteurs (prioritaires, réguliers, ponctuels), comportements et attitudes respectueux des usagers (hygiène, sécurité, respects mutuels, etc.).
- ❖ Ouvrir le débat sur les possibilités et les conditions d'accueil et d'installation des pasteurs transhumants pour une gestion optimale des ressources et d'éventuels droits de réciprocité.

## 3. La gestion financière

- ❖ Discuter des mécanismes de mobilisation des ressources en vue d'un bon entretien et de réparations éventuelles du puits (cotisations périodiques ou ponctuelles, montants en fonction des catégories d'usagers, stratégie pour disposer de l'argent en cas de besoin).
- ❖ Discuter des formes de restitution de la situation financière et de contrôle des recettes du puits (transparence, communication, fidélité, etc.).

Veiller à ce que le mode d'organisation permette une prise en compte rapide et efficace des différents problèmes qui peuvent surgir autour de l'exploitation du puits et du pâturage.

En fonction du mode de gestion choisi, des outils et des formations adaptés seront fournis aux membres de l'organe de gestion.

Les institutions d'accompagnement (étatiques ou professionnelles) pourront faciliter la tenue d'une à deux rencontres annuelles de l'ensemble des usagers du puits (en y incluant les transhumants). À cette occasion, des outils simplifiés de présentation de la situation financière permettront d'instaurer un débat démocratique en vue de la prise de décisions majeures :

- Prix, périodicité et mode de paiement du service de l'eau ;
- changement ou évolution du mode d'organisation ;
- surcreusement du puits ;
- réparations diverses ;
- aménagements de surface complémentaires, etc.

## Observations



## 1. Les causes de dégradation du puits

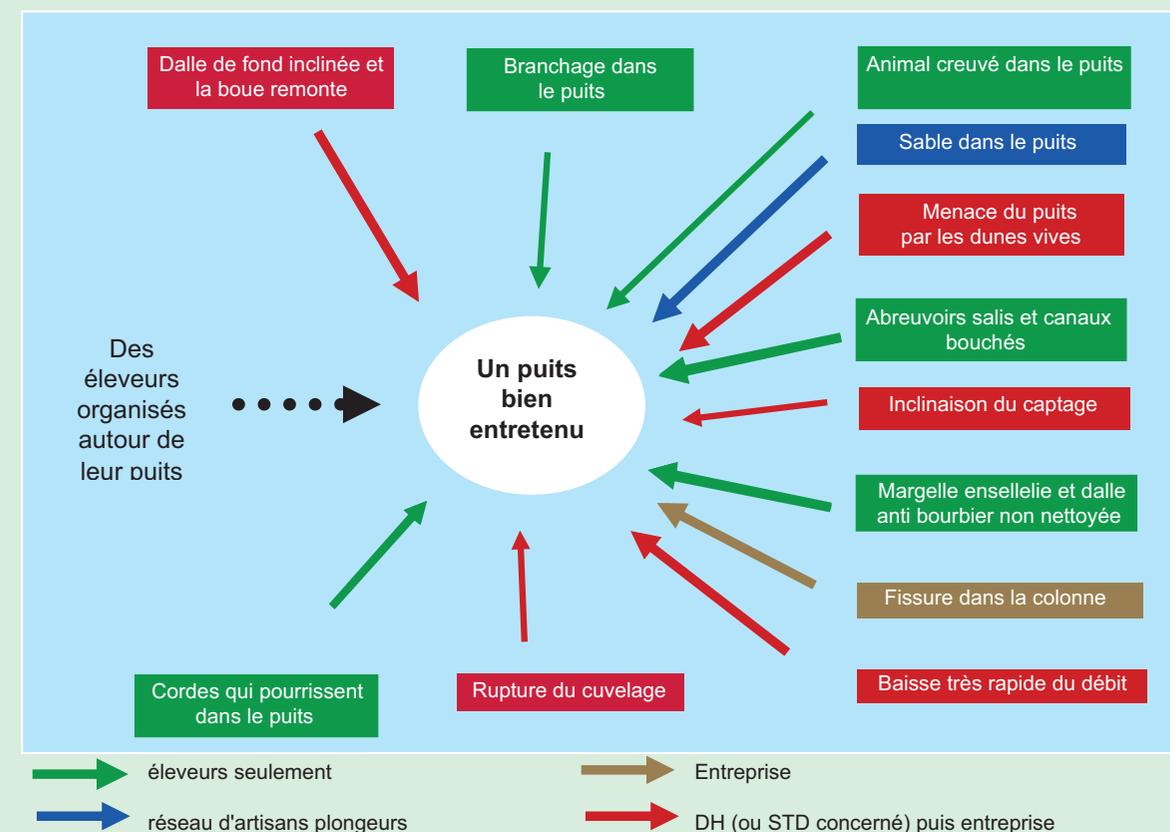
- ❖ Amener les participants à identifier les différentes causes de dégradation (causes normales d'usure mais aussi adoption de comportements indésirables : insalubrité autour du puits, surexploitation, etc.).

## 2. Les besoins d'entretien et de réparation du puits et les niveaux d'intervention

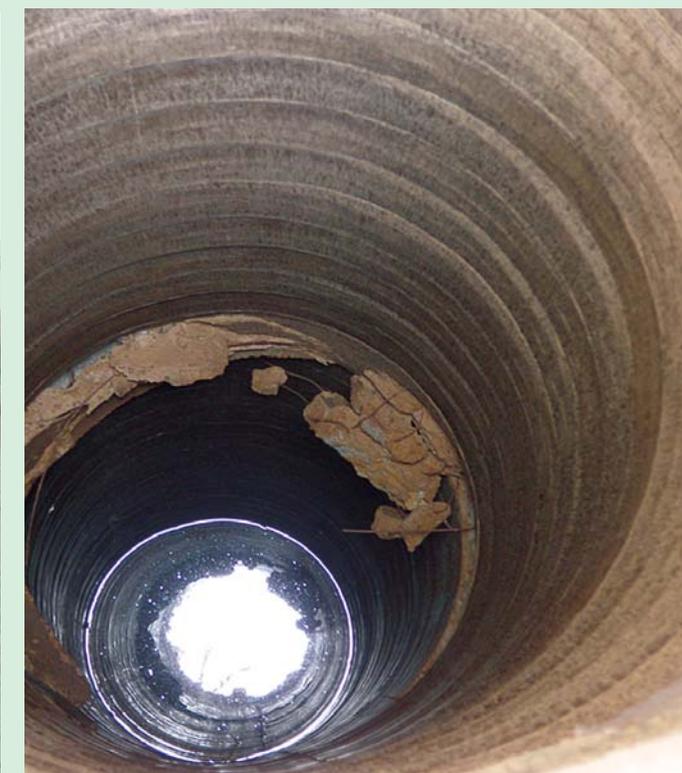
- ❖ Amener les participants à lister les différents besoins d'entretien que l'on peut rencontrer. Ensuite, distinguer les niveaux d'intervention selon le besoin :
  - ce que l'on peut faire soi-même (curage, enlèvement des branches, pui-settes cassées ou cadavres d'animaux, entretien des abreuvoirs, etc.) ;
  - ce qui exige l'aide d'un artisan plongeur (sable et boue) ou d'une entreprise (fissure, remise de la dalle de fond, augmentation de la margelle, rajout d'abreuvoirs, etc.) ;
  - ce qui nécessite une importante réhabilitation (surcreusement, réparation du cuvelage, etc.). Dans ce cas, il faut solliciter l'appui de la Direction de l'Hydraulique et de la commune.

## 3. Les rôles et responsabilités des usagers

- ❖ Amener les participants à découvrir les tâches ci-dessous :
  - Les usagers informent l'organe de gestion des dégradations constatées et adoptent des comportements responsables.
  - L'organe de gestion vérifie l'information et réagit en conséquence. Il doit estimer :
    - s'il peut se débrouiller localement ;
    - s'il doit faire appel à des artisans plongeurs ;
    - s'il doit solliciter une entreprise ou un tacheron ;
    - s'il doit informer la Direction de l'Hydraulique et la commune.
  - Dans le cas où la réparation exige une mobilisation des ressources et une prestation de service, l'organe de gestion doit effectuer les tâches suivantes :
    - informer les usagers du problème et des mesures à prendre ;
    - mobiliser les ressources nécessaires à l'entretien ;
    - surveiller le déroulement des travaux ;
    - payer les prestations d'entretien et établir une pièce justificative ;
    - rendre compte de la résolution du problème.



Exemple de mal façon dans la construction du cuvelage



## 1. Les risques de conflits liés à l'usage du puits

- ❖ Lancer une discussion pour amener les participants à évoquer leur connaissance des conflits potentiels qui peuvent être liés à l'usage du puits et à les classer selon leur gravité et les acteurs concernés.
- ❖ Réfléchir collectivement aux causes (affluence causée par une crise, exclusion, non respect des règles, etc.), aux conditions d'apparition des conflits (bagarres, tensions, refus de dialoguer, etc.) et à leurs conséquences sur la communauté.

## 2. Les mesures de prévention des conflits

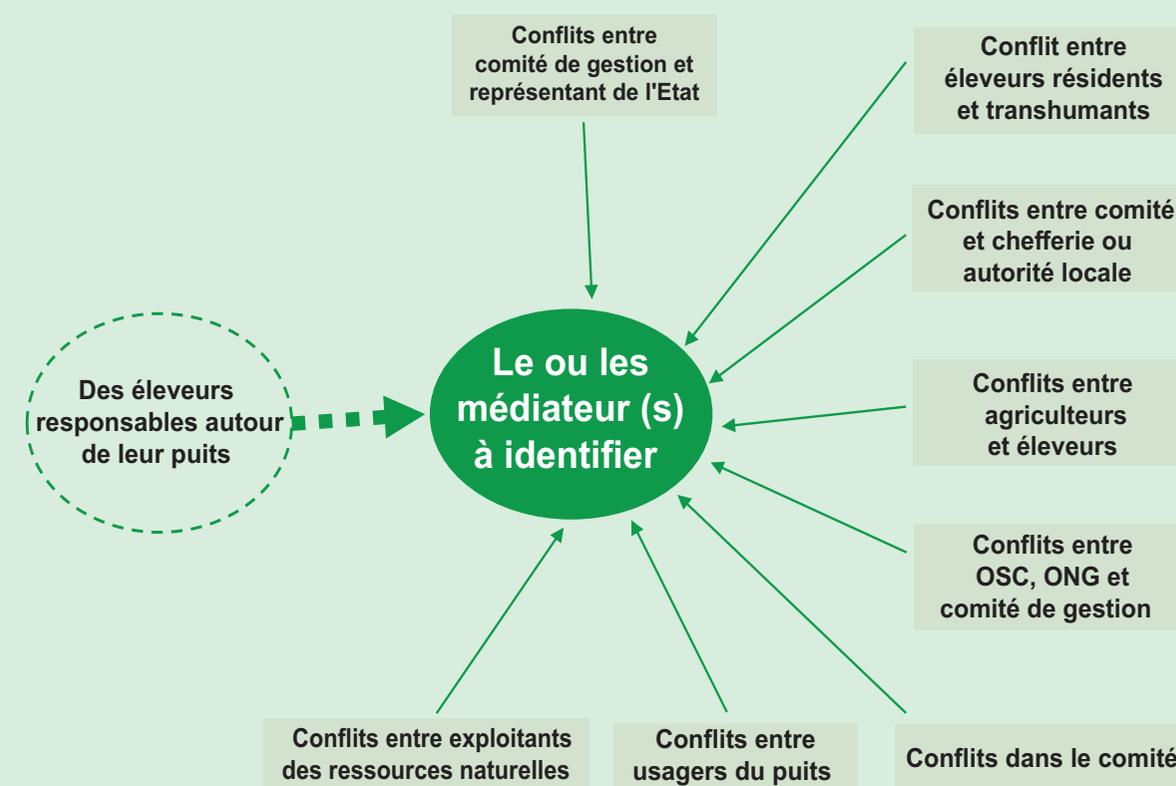
- ❖ Rappeler que l'objectif reste de favoriser à terme une gestion paisible, inclusive et durable des ressources naturelles. Insister sur le fait qu'il est donc important de définir des règles consensuelles qui privilégient le principe « gagnant gagnant » et la prise en compte des intérêts de tous les usagers.
- ❖ Réfléchir aux mécanismes de réduction de l'ampleur et de la fréquence des conflits.
- ❖ Revenir aux termes de l'accord social pour préciser, modifier ou compléter les décisions communes relatives aux règles, comportements et attitudes pour une gestion paisible autour du puits (par exemple, améliorer la prise en compte des intérêts des minorités sociales ainsi que de celles des transhumants peu fréquents sur le site).

## 3. Le recours au(x) médiateur(s) pour résoudre les conflits

- ❖ Rappeler aux participants que dans toutes les communautés, il y a des personnes auxquelles on fait recours dès qu'il y a un conflit. Selon le type de conflits ces personnes peuvent varier. Ce sont des médiateurs communautaires (voir schéma ci-contre). Ils jouissent d'une reconnaissance et d'une légitimité de la part des acteurs. Ce sont en général des leaders communautaires intègres et capables de faciliter la recherche de solutions consensuelles. Il est nécessaire de les identifier et de les mettre à contribution chaque fois qu'un problème survient autour du puits.

## 3. Le maintien d'une ambiance de paix

- ❖ Réfléchir avec les participants sur les possibilités de mettre en place un petit comité de veille chargé d'identifier à temps les foyers de tensions et alerter les communautés. S'accorder sur le fait que quelque soit le problème qui apparaît, les populations doivent afficher une attitude responsable. Leur préoccupation doit toujours être de ramener la paix dans les cœurs et dans les esprits.



## REMERCIEMENTS

*Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, Monsieur ISSOUFOU ISSAKA, au nom de Son Excellence Monsieur ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République, Chef de l'État, adresse ses vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers notamment, l'Union Européenne et Care Danmark qui ont bien voulu financer le projet de sécurisation de l'accès à l'eau pour les pasteurs du Niger oriental appelé aussi projet « Puits de la Paix à Diffa » (PDP), et l'élaboration et la reproduction du présent guide.*

*Il adresse également ses sincères remerciements à la Mission de Care International au Niger dans le cadre de l'exécution du projet Puits de la Paix à Diffa en partenariat avec les ONG nationales : Initiative et Action (IA), Développement pour un Mieux Être (DEMIE), Volontaires Nigériens pour le Développement (VND/NUR), Alternative de Réduction de la Vulnérabilité à travers un Engagement Responsable (ARVER NIYA) et à l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration du Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale, pour leur disponibilité et la qualité de leurs réflexions sur les différentes thématiques abordées.*

© Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement / Direction de l'Hydraulique Rurale  
Édition : août 2011

-----

Conception du livret pédagogique : Mamadou Amadou Ly ; Associates in Research and Education for Development (ARED), ared@ared-edu.org ; www.ared-edu.org  
Expertise en hydraulique et en pastoralisme : Bertrand Guibert ; iram@iram-fr.org ; www.iram-fr.org  
Crédit photos : CARE International au Niger  
Conception et réalisation graphiques : David Fourré (les lastic)  
Achévé d'imprimer en août 2011 sur les presses de Graphi (La Primaube, France)  
ISBN : en cours de demande

# Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale

Au Niger, le puits de la paix est un idéal à rechercher dans toute initiative hydraulique en milieu pastoral pour que l'accès aux points d'eau modernes cesse d'être un facteur de conflits intercommunautaires.

Plusieurs actions ont été entreprises dans ce sens par l'État, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et les organisations nationales et internationales de la société civile depuis une vingtaine d'années. Mais les résultats obtenus n'étaient pas à la hauteur des espérances.

Dans ce contexte, le projet « Puits de la Paix » a été initié et développé dans la région de Diffa avec pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau en milieu pastoral. C'est un projet de recherche-action qui devait capitaliser son expérience et celles des autres projets notamment le Projet 104 Niger 21 financé par la Coopération Danoise, pour proposer une stratégie d'intervention en hydraulique pastorale.

À cet effet, un protocole ayant pour objet de définir un cadre formel de travail et de collaboration entre le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement et Care International au Niger pour la prise en compte des résultats de la recherche-action du projet dans la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale a été signé par les deux parties. Le présent Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale est un des outils de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale. Il est le fruit de cette collaboration.

Ce guide d'animation et de formation des adultes se fonde sur la participation, l'auto découverte et la visualisation. Il est organisé autour de 3 grandes parties représentant les 3 grandes phases d'un processus de mise en place d'un point d'eau moderne, à savoir la préparation, le fonçage et l'exploitation. C'est un outil dynamique, flexible et adaptable à la diversité du contexte pastoral nigérien en particulier et sahélien en général. Il convient de combler un vide et d'aider à une meilleure rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles en milieu pastoral.

